

La fibre à Pouilly les Nonains

La fibre va révolutionner votre pratique d'Internet !

Le déploiement de la fibre optique sur la commune de Pouilly les Nonains est financé par le SIEL-Territoire d'énergie, Roannais Agglomération, l'Etat et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les travaux sont réalisés dans le cadre du programme THD42 qui vise à raccorder tous les foyers de la Loire en Très Haut Débit.

Les habitants de la commune vont être desservis par un point de mutualisation qui concerne la connexion de 1 030 foyers et entreprises.

La fibre pour tous cet été !

Les travaux de desserte locale sont terminés, ils concernent la mise en place du point de mutualisation et la création du réseau local fibre optique empruntant des fourreaux souterrains ou en aérien. La fibre arrive ainsi à proximité de chaque habitation. Des points de branchement optique sont prévus pour alimenter 2 à 3 foyers chacun sur l'ensemble de la commune. Des contrôles ont lieu pour vérifier l'intégralité des lignes.

Demander son raccordement (fin août 2018).

Suite à la réunion publique, les habitants de la commune pourront se rendre sur le site www.thd42.fr et accéder à l'espace raccordement.

Dans cet espace, en renseignant votre adresse, vous pourrez retrouver votre maison (vue aérienne). Sur chaque habitation, une pastille colorée signale qu'un raccordement est possible. Si la pastille est verte, la demande de rendez-vous se fait en suivant les instructions.

Votre raccordement concerne la liaison de votre habitation en fibre optique depuis le domaine public et la pose d'une prise terminale optique chez vous.

Les pastilles resteront vertes jusqu'à l'arrivée des fournisseurs d'accès sur la commune, soit environ 3 mois après la réunion publique. A partir de cette date, les raccordements seront toujours gratuits, les pastilles passeront en bleu et la demande devra se faire obligatoirement via un fournisseur d'accès Internet.

Dans tous les cas, ce sont les entreprises mandatées par le SIEL qui feront les travaux.

Préalablement à l'intervention de l'entreprise pour poser votre prise individuelle (PTO), il est indispensable de prévoir le passage de la fibre chez vous, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. La ligne de fibre va emprunter le même cheminement que votre ligne téléphonique actuelle.



Il faut donc vous assurer que le passage est possible dans les mêmes conduites (fourreaux, gaines, goulottes) ou alors en faire reposer en parallèle par un artisan local. Le câble de fibre pourra aussi être collé en apparent sur les plinthes si aucun passage dans les cloisons n'est prévu. Le raccordement est gratuit, mais pas les travaux

annexes chez vous (percer un mur, déboucher une gaine...). L'entreprise en charge de votre raccordement vous posera certainement des questions par téléphone ou par courriel sur cette préparation en amont de l'intervention.

Important !

Il est inutile de demander un raccordement si l'on ne souhaite pas s'abonner à la fibre. Une prise THD42 ne donne pas de valeur à une maison, ce qui compte c'est qu'elle soit raccordable et ce sera le cas pour toutes les habitations de la commune. Si la maison est vendue, le nouveau propriétaire pourra simplement faire une demande de raccordement gratuit auprès d'un fournisseur. Cette gratuité est prévue jusqu'en 2025.

Choisir votre Fournisseur d'Accès Internet fibre

A ce jour, six Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) ont annoncé qu'ils seront présents sur la commune : Nordnet, Ozone, La Fibre Vidéo Futur, Knet, Bouygues télécom et Coriolis Télécom.

Dans tous les cas, quel que soit le FAI, la qualité du réseau est la même puisque tous utilisent les infrastructures mises en place par le SIEL.

En 2018, d'autres FAI devraient arriver dans la Loire.

Renseignements au 04 77 430 855 ou sur le site www.thd42.fr